

Un Grand Paris ambitieux et partagé

Le lien fort entre les composantes d'une métropole et ses habitants est la clef de son existence durable. Elle suppose une grande ambition : le partage d'une identité commune, la solidarité active envers les plus démunis, la répartition équitable des ressources, des éléments attractifs et des nuisances, une aptitude à créer de la valeur et à la partager, la transmission des savoirs et de la culture et surtout la capacité à accueillir dignement l'ensemble des populations qui la composent.

1. L'identité métropolitaine

- 1.1. Travailler sur l'identité réelle et perçue de la métropole à l'échelle locale, territoriale et internationale ; partager le signifiant «Grand Paris» ; réinventer une nouvelle toponymie à partir d'une identité «Grand Paris» ; affirmer la polycentralité et la multipolarité ; introduire une nouvelle langue pour parler de la ville et de l'être ensemble ; changer le regard.
- 1.2. Définir une stratégie sur la localisation et l'expression des équipements structurants et les conciliations urbaines comme lieux à haute valeur symbolique et identitaire : les «Hauts lieux de la ville», les grands services publics, les lieux culturels, les grandes universités (plan Campus) ; les forts, les programmes signaux permettant l'appropriation de la grande dimension.
- 1.3. Identifier le «déjà là» et «l'être là» de ses habitants à partir de leur quotidien.
- 1.4. Définir une charte de l'espace public métropolitain : identité visuelle, signalétique urbaine, entrées de ville, traitements routiers et autoroutiers, taxis...
- 1.5. Favoriser les réseaux de communes autour de thématiques transversales : les communes en bord de Seine, les communes accueillant des équipements culturels...
- 1.6. Relancer l'idée de l'accueil d'événements à dimension mondiale dans le Grand Paris : Exposition universelle du Grand Paris, Jeux Olympiques, Forum mondial des villes...
- 1.7. Publier un «guide encyclopédique» topographique du Grand Paris et de ses lieux remarquables et singuliers, lieux communs ou excentriques, en collaboration avec les acteurs locaux (SDAP, CAUE, départements, communes, écomusées...).

2. Une métropole des savoirs et de la Culture

- 2.1. Structurer et marquer Paris et le Grand Paris par des interventions artistiques fortes à l'échelle du grand territoire, les créations d'ambiances sensibles, les mises en lumière, les démarches d'appropriation artistiques (visuelles, sonores) des lieux du Grand Paris.

- 2.2. Affirmer la présence culturelle (bibliothèques, librairies...) dans tout le Grand Paris et dans toutes les typologies de lieux (lieux culturels mais aussi grandes surfaces, commerces, rues, gares); déployer des architectures culturelles d'urgence: théâtres, cabarets, ateliers graphiques...
- 2.3. Articuler les pôles de développement économique avec des « hauts lieux » à forte valeur culturelle ajoutée, y compris à Paris.
- 2.4. Favoriser les synergies et les réseaux entre institutions et associations en matière de création contemporaine (musique, arts vivants, arts plastiques...) à l'échelle métropolitaine.
- 2.5. Décentraliser à l'échelle de la métropole les grandes institutions culturelles (grands musées, opéra, théâtres...), à travers des antennes locales.
- 2.6. Mettre en réseau et développer des synergies entre les musées et éco-musées de la région (pass jeunes etc...).
- 2.7. Penser le patrimoine y compris du 20^e siècle comme facteur de lien social et d'identité métropolitaine.
- 2.8. Mettre en réseau les lieux du sport; faire des événements sportifs des instances de rassemblement identitaire francilien.

3. Mixités

- 3.1. Affirmer le « topolitique » comme concept de programmation fondateur: mettre de l'intérêt public partout.
- 3.2.. Investir systématiquement dans les zones les plus défavorisées de la métropole.
- 3.3. Affirmer le Grand Paris comme métropole solidaire et participative; inventer et mettre en place les outils adéquats, les mutualisations nécessaires.
- 3.4. Accrocher les zones urbaines sensibles à l'espace métropolitain via la mobilité, la mixité urbaine, l'implantation d'équipements.
- 3.5. Redéfinir les règles de péréquation fiscale et financière.

- 3.6. Mettre en œuvre un «Plan social d'actions concertées»: thématiques, consultations, stratégies.

4. L'économie

- 4.1. Définir une stratégie concertée et volontariste de développement économique: pôles de compétitivité, clusters... à haute valeur ajoutée technologique hybridées avec l'urbain.
- 4.2. Investir dans l'éducation, la formation professionnelle favoriser les polarités autour de la recherche et de l'enseignement supérieur (PRES).
- 4.3. Favoriser le maintien et le développement d'activités non tertiaires: industrie, artisanat...
- 4.4. Mettre davantage en réseau les forces de l'économie régionale: pôles Emploi, industries, sièges sociaux, agriculture urbaine...
- 4.5. Associer les acteurs du développement économique aux réflexions et aux décisions.

5. Habiter: la question du logement

- 5.1. Prendre les dispositions pour répondre aux objectifs de construction de 70000 logements neufs par an: mobiliser les grandes emprises foncières de l'État, valoriser le foncier délaissé, mettre en œuvre des stratégies de production de foncier économiquement viable.
- 5.2. Favoriser la construction d'habitations de qualité et innovantes, pour y vivre plus et mieux; favoriser les possibilités d'extension des logements; inciter à un rééquilibrage typologique, spatial et social de l'habitat; projeter les changements typologiques de l'habitat dans l'existant.
- 5.3. Agir de manière volontaire dans les quartiers sensibles, en ne faisant plus de la démolition un préalable, en ouvrant ces quartiers sur la métropole, en créant les conditions d'une valorisation de ce qui est déjà là pour renouer avec de

bonnes conditions de vie et de rencontres; privilégier le remodelage des grands ensembles et des cités, les enrichir de fonctionnalités multiples, traiter l'espace public; redéfinir les objectifs et les moyens de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU).

- 5.4. Promouvoir les logements à énergie positive au sein d'eco-quartiers.
- 5.5. Décloisonner les produits immobiliers, favoriser la mixité sociale et des programmes, des logements sociaux et des logements en accession; promouvoir les formes de solidarité active; développer les coopératives; accentuer l'aide au logement pour les étudiants.
- 5.6. Mettre en réseau les organismes existants chargés d'observer les évolutions du logement.